

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **740, avenue Davaar** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, malgré l'article 5.3 du *Règlement de zonage (1177)* de l'arrondissement d'Outremont.
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 5 mai 2014** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment principal sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Le présent avis remplace celui publié le 20 mars 2014.

DONNÉ à Outremont, ce 17 avril 2014.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

